

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 18 novembre 2013

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Chantal Bureau, Stéphane Roy, François Gabrion, Robert Genty, Didier Courtois, Valérie Hérold, Guy Vallon, Hervé Dubrulle, Bernard Lorin, Magalie Foliard.

Étaient absents excusés :

Caroline MENAGER qui a donné procuration à Didier Courtois
Jérôme RAMBAUD qui a donné procuration à Stéphane Roy
Martine Benel qui a donné procuration à François Gabrion

Étaient absents :

- Alexandra Pointeau

Secrétaire de séance : Hervé Dubrulle

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Modification du précédent compte rendu comme suit :

« Chantal Bureau informe des travaux de renforcement de la digue (débroussaillage et abattage d'arbres) à compter de novembre 2013. »

N°2013-060

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur Hauchecorne informe que le recensement de la population sur la commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

Il rappelle que les précédents ont eu lieu en 1999, 2004, 2009. Il appartient au Maire de recruter les deux agents recenseurs et il explique que son choix s'est porté sur Madame Hume Laurence et Mademoiselle Fischer Christelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve ce choix à l'unanimité

N°2013-061

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Hauchecorne rappelle que le budget 2013 a été élaboré de manière très serré, afin de contenir les dépenses de fonctionnement. Il s'avère qu'un léger dépassement de crédits est constaté sur les chapitres 011 et 012 ainsi que le chapitre 65 en raison des nouvelles réglementations concernant la rémunération des élus. Il explique que l'article 7388 correspondant à la taxe sur les terrains devenus constructibles depuis moins de 18 ans est en excédent de 58 000 € permettant de couvrir sans problème les chapitres 011 012 et 65, aussi propose t'il la décision modificative suivante :

Fonctionnement dépenses

64111	+ 25 000 €
6534	+ 6 000 €
6068	+ 27 000 €

Fonctionnement recettes

7388	- 58 000 €
------	------------

Investissement dépenses
20211 op 0002 + 160 €
020 op 0001 - 160 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- approuvé à l'unanimité

N°2013-062

REMUNERATION DU PERSONNEL

Bertrand Hauchecorne informe le conseil que le projet de régime indemnitaire sera présenté auprès du centre de gestion lors de sa séance de janvier.

Il explique que le 13^e mois attribué chaque année au personnel sera pris en compte dans ce document.

Cependant, dans l'attente de son approbation, et pour le maintenir, il est nécessaire d'approuver le versement des primes à chaque agent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
- Approuvé à l'unanimité

N°2013-063

DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX

Le Maire fait part du dossier de subvention dans le cadre de la detre

L'objectif de cette dotation est de répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux, notamment les catégories d'opérations éligibles prioritaires sont (entre autres) :

Le patrimoine bâti : « ...transformation de locaux existants ... »

Et en catégorie non prioritaire : Loisirs, sports, Culture : « ...salles polyvalentes... »

Monsieur Hauchecorne propose au conseil de présenter un dossier pour :

- les travaux de bardage, du sol et des peintures de la salle polyvalente

Le montant ht des travaux est de 150 000 € ; et la subvention demandée pourrait se situer entre 25 et 50 % du montant des travaux ht;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de proposer le dossier de demande de subvention pour les travaux cités ci-dessus au taux le plus élevé possible
- charge le Maire de signer tous les documents afférents à cette demande

QUESTIONS DIVERSES

N°2013-064

STATUTS DE LA CCVA

M. Hauchecorne rappelle les principales raisons à l'origine des modifications des statuts de la CCVA :

- la prise en charge par la CCVA de nouvelles voiries communautaires,
- la mise en œuvre d'une compétence supplémentaire dans le domaine de la santé,
- la mise en œuvre d'une action nouvelle dans la compétence optionnelle « Politique de développement touristique » à savoir la « création d'un circuit pédagogique »,
- la nouvelle répartition des sièges communautaires
- la réforme de l'élection des conseillers communautaires.

Les statuts sont modifiés de la façon suivante :

- modifier l'annexe 1 et le plan des voiries communautaires

- rajouter dans la compétence de plein droit « Aménagement de l'espace » au niveau du 6^{ème} alinéa « au sein du SCOT porté par le Pays Sologne Val Sud » après un schéma de secteur
- rajouter dans la compétence optionnelle « Politique de développement touristique » un paragraphe « Création, entretien du balisage et des panneaux, gestion du circuit pédagogique des Isles à Mareau-aux-Prés »
- supprimer dans la compétence optionnelle Voirie, la 2^{ème} phrase « Les aménagements situés à l'intérieur des bourgs resteront à la charge des communes ».
- rajouter dans la compétence optionnelle « Equipements » après le gymnase du Val d'Ardoux « et la salle de tennis situés à Cléry » et après le centre de loisirs du Val d'Ardoux « situé à Jouy Le Potier ».
- rajouter dans une compétence supplémentaire n°4 intitulée Santé définit ainsi « Achat, restructuration ou construction et gestion de maisons de santé ».
- modifier l'article 5 en l'adaptant à l'accord local sur la répartition de sièges communautaires et à la désignation des conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces changements

N°2013-065

RUE DES ECOLES

Bertrand Hauchecorne informe le conseil qu'un avenant est nécessaire afin de prévoir l'enfouissement d'une partie du réseau France Telecom et le déplacement d'un branchement d'eaux usées. Le montant de l'avenant s'élève à 3 456 €ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cet avenant

N°2013-066

INDEMNITES TRESORIER

Monsieur Hauchecorne rappelle au conseil que Madame CORMONS a remplacé Monsieur Carteron au sein de la trésorerie de Meung sur Loire. Madame Cormons a transmis son état d'indemnité de conseil pour l'année 2013. Cette indemnité s'élève à 457.03 € brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le versement de cette indemnité en totalité

XXXXXXXXXXXXXXXX

➤ Chemin pédagogique : Le maire informe que le chemin pédagogique de bord de Loire sera mis en place par la CCVA fin de la semaine 48

N°2013-067

DEFENSE INCENDIE

Monsieur Genty informe le conseil qu'il est nécessaire d'installer une défense incendie dans la rue de Villeneuve. Le conseil opte pour une bâche et s'engage à la réaliser.

➤ Gendarmerie : prévision d'une réunion d'information sur les cambriolages : 19 décembre à 18h salle raboliot

➤ Téléthon : La soirée cinéma n'a pas rencontré le succès escompté. Didier Courtois informe des « Rondes nocturnes » le 13 décembre.

➤ Gouter des anciens : le 20 décembre à 17h à la salle polyvalente

➤ Spectacle des enfants du personnel le 18 décembre à 17h salle raboliot

➤ En ce temps là à Mareau : Chantal Bureau informe que l'association souhaite associer une exposition ainsi qu'une bourse aux cartes postales le jour de la fête de la Saint Fiacre.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h

Prochain conseil :

NOM	Signature	NOM	Signature
B. HAUCHECORNE		V. HEROLD	
D. COURTOIS		B. LORIN	
R. GENTY		C. MENAGER	Absente excusée a donné procuration à Didier Courtois
C. BUREAU		A. POINTEAU	absente
H. DUBRULLE		J. RAMBAUD	Absent excusé a donné procuration à Stéphane Roy
M. BENEL	Absente excusée a donné procuration à François Gabrion	S. ROY	
M. FOLIARD		G. VALLON	
F. GABRION			

